

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 26 septembre 2025	N° 2025-511

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250926-lmc1110446-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025
Publié : 03/10/2025

	Conseil du 26 septembre 2025	Délibération
	ADG Patrimoine Végétal et Biodiversité Direction Stratégie et MOA du Patrimoine Naturel ADG PVB	N° 2025-511

**SAINT-AUBIN DE MEDOC - Fête des jardins 2025 - Contrat de co-développement
2024-2027 - Subvention d'aide pour une manifestation - Décision - Autorisation**

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Le contexte

Au sein d'une nature verdoyante, la « Fête des jardins » propose aux amoureux du jardinage de découvrir de multiples activités et de stands regroupant pépiniéristes, producteurs locaux et professionnels de l'aménagement paysager (jardiniers, élagueurs etc.).

Un marché gourmand dédié aux produits locaux et artisanaux, sera installé au centre de la manifestation : fraises de La Réole, œufs de Saint-Aubin de Médoc...

Lors de cette manifestation conviviale, la commune de Saint-Aubin de Médoc propose une multitude d'animations, tenue d'ateliers thématiques sur la biodiversité et la nature en ville. Une exposition sur le projet SPIPOLL (Suivi Photographique des Insectes POLLinisateurs) offre une plongée fascinante dans le monde méconnu des insectes pollinisateurs. À travers des photographies saisissantes et des informations scientifiques accessibles, cette exposition sensibilise le public à l'importance cruciale de ces petites créatures dans nos écosystèmes.

Dans cette même thématique de protection de la biodiversité de nos jardins, un atelier de construction de nichoirs à chauves-souris est également proposé.

La ville de Saint-Aubin de Médoc sollicite Bordeaux Métropole dans le cadre du contrat de co-développement 2024-2027 pour un financement à hauteur de 1 250 € HT. Cette demande est relative à la fiche action C060575 et répond aux critères du règlement d'intervention « nature agriculture et alimentation ».

2. Contenu de la Fête des jardins 2025

La manifestation a accueilli en 2025 de nouveaux stands de vente de produits locaux et de sensibilisation sur les pollinisateurs avec l'exposition SPIPOLL.

Des animations pour les familles ont été réalisées :

- Construction de nichoirs à chauves-souris
- Démonstrations de greffage

1. LE PLAN DE FINANCEMENT

Le budget définitif total dédié à la réalisation des 2 Fêtes des jardins est de 2 666 €

HT (annexe n°2).

Conformément au règlement nature, le financement porte au maximum sur 50% du montant total HT du projet. Ici le soutien financier proposé est de **1 250 € HT**.

BUDGET GLOBAL 2025 (en €)

DEPENSES HT €		RECETTES HT €	
Coût de la manifestation	2 666	Commune de Saint-Aubin de Médoc	1 416
		Bordeaux Métropole	1 250
TOTAL GENERAL HT	2 666		2 666

2. MODALITES DE VERSEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Le concours financier proposé pour cette manifestation par Bordeaux Métropole à la ville de Saint-Aubin de Médoc pour l'année 2025 s'élève donc à **1 250 € HT**. Les modalités de versement de l'aide financière sont précisées dans la convention annexée (annexe 1).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et

d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5215-26 et L 5217-

7, et l'article L.5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la délibération métropolitaine n°2023-595 du 1er décembre 2023 relative à la présentation des contrats de co-développement 2024-2027,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2024-213 du 12 avril 2024 relative au règlement d'intervention Nature, fixant les dispositifs d'aide financière des projets Nature-Agriculture-Alimentation des communes de Bordeaux Métropole

VU la délibération municipale du 17 février 2025 relatant la demande de subvention à la Métropole pour la Fête des jardins 2025

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que cette action est inscrite aux contrats de co-développements 2024-2027 de la commune de Saint-Aubin de Médoc, et qu'elle répond à l'enjeu métropolitain de préservation et de valorisation de la biodiversité, dans une logique combinée de gestion écologique et de nature en ville.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention pour l'organisation de la Fête des jardins 2025 d'un montant global de **1 250 €** à la commune de Saint-Aubin de Médoc.

Article 2 : d'autoriser la Présidente de Bordeaux Métropole à signer avec la commune de Saint-Aubin de Médoc la convention précisant les modalités du règlement de cette participation financière, ainsi que tout acte afférent à cette opération.

Article 3 : d'imputer la subvention pour la tenue de la Fête des jardins 2025 sur le budget principal de l'exercice concerné en section de fonctionnement, chapitre 65, article 65748, fonction 511.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,